



Lille, le 3 juillet 2014

Communiqué de presse

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CULTURE-SANTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME CULTURE-SANTÉ 2015-2018



Depuis 2007, la DRAC et l'ARS mènent une politique commune d'accès à la culture en direction de tous les publics amenés à fréquenter les établissements de santé, afin de leur faciliter l'ouverture au sensible, à l'imaginaire et à la connaissance par l'intermédiaire du programme Culture-Santé. Le renouvellement de la convention Culture-Santé, permet, entre autre, d'ouvrir le dispositif aux établissements médico-sociaux accueillant des enfants et des adolescents de moins de 20 ans de la région.

La culture contribue à inscrire le parcours de soin dans le parcours de vie des patients et participe à la mise en œuvre d'une politique de santé au plus près des usagers, de leurs pratiques et de leurs besoins. C'est l'idée qui a conduit à développer, partout en France, des partenariats entre le monde de la culture et de la santé.

La DRAC et l'ARS renouvellent la convention de partenariat qui les lie, pour une durée de 3 ans. Dans le prolongement de ce qui a été mené depuis 2007, cette convention permet d'accompagner activement tous les établissements de santé qui souhaitent développer des actions artistiques et culturelles à partir des ressources professionnelles du territoire. Chaque année, les établissements intéressés par la démarche sont invités à déposer un dossier lors de l'appel à projet. **Cette année, 25 dossiers de candidature ont été acceptés dans des domaines différents** (*le spectacle vivant, l'architecture, le patrimoine, les arts plastiques, les musées, le livre et la lecture, le cinéma, la musique, les pratiques numériques*) répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional. **42 partenaires culturels ou artistes** se sont associés aux établissements de santé pour mettre en œuvre ces projets.

Le programme régional Culture - Santé a soutenu **160 projets artistiques et/ou culturels, à l'occasion des huit appels à projets successifs, depuis 2007.** Environ 78% des projets déposés ont été accompagnés financièrement par la DRAC et l'ARS. La somme des subventions allouées conjointement par les deux administrations pour l'ensemble de ces projets depuis 2007 est de 1 159 000€. Ce ne sont pas moins de **50 établissements de santé** qui ont été soutenus depuis l'origine du programme et environ **85 partenaires culturels.**

Depuis 2012, cinq établissements de santé ont été conventionnés dans le cadre du programme. Ces conventions trisannuelles visent à soutenir et renforcer l'inscription d'une politique culturelle d'envergure dans un projet d'établissement de santé. Les établissements concernés sont : le CHRU de Lille, l'EPSM de l'agglomération lilloise, le GCS du GHICL, l'EPSM des Flandres et le centre hospitalier de Douai.

Le huitième appel à projets Culture-Santé inaugure cette année la mise en œuvre d'un nouveau partenariat avec la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. **Pilote, la région Nord – Pas-de-Calais s'associe à la SACEM dans le cadre de son nouveau pôle consacré à l'éducation artistique, en vue de favoriser la mise en œuvre de projets musicaux dans le domaine de la santé. La nouvelle convention Culture-Santé prévoit dorénavant la possibilité que des établissements médicaux sociaux accueillant des enfants et des adolescents de moins de 20 ans entrent dans le programme avec le développement de soutiens qui leurs seront spécifiquement dédiés.**

Contacts presse :	
DRAC Nord-Pas-de-Calais	ARS
Laurent Barrois	Sarah IZZA
03 28 36 62 35	03 62 72 86 27
laurent.barrois@culture.gouv.fr	sarah.izza@ars.sante.fr